

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 février 2025

Commune de Cahuzac

Présents : Alexia BOUSQUET, Cédric GARCIA, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Martine BOUSQUET, Simon SAFFORES.

Pouvoir : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES, Jean-Luc IMART à Evelyne ROUANET, Emeline PAGÈS à Francis LEDOUX, Nadège BOUYASSE à Cédric GARCIA

Retard : Simon SAFFORES arrivé à 18h30.

Départ : Cédric GARCIA quitte la séance après le point 3.

Secrétaire de séance : Martine BOUSQUET

La séance débute à 18h30 sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Mme le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-1- Approbation du PV de la séance du 23/12/2024

Le PV du 23/12/2024 vous a été transmis le 18/02/2025 avec les convocations.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le PV comme Monsieur Jean-Luc IMART, le secrétaire de séance, l'a rédigé.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-2- Délibération du plan de financement pour la création de logements communaux

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Borie Grande, Madame le Maire présente le plan de financement ci-dessous exposé, au Conseil, afin de présenter le détail du financement de la construction de logements communaux.

Nom de la collectivité : Commune de Cahuzac	
Intitulé du projet : Création de 3 logements communaux locatifs	
Coût estimatif de l'opération	
Postes de dépenses	
MO + Etude + AMO	99 570.00 €
Achat terrain	30 000.00 €
Diagnostic	4 000.00 €
Démolition/Désamiantage	80 000.00 €
Terrassement/ voirie/aménagement extérieur	113 950.00 €
Gros œuvre	176 895.00 €
Charpente/Couverture	88 135.00 €
Menuiseries extérieures	43 510.00 €
Enduits extérieurs	25 175.00 €
Plâtrerie/Isolation/Faux plafonds	41 005.00 €
Menuiseries intérieures	18 015.00 €

CVC/Plomberie	43 160.00 €	
Electricité	32 700.00 €	
Revêtements sols et muraux	29 380.00 €	
Peinture /Nettoyage	19 690.00 €	
Divers	25 000.00 €	
Coût HT	870 185.00 €	
Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Montant HT	Taux
DETR	435 092.50€	50%
Conseil régional	15 000.00€	2%
Conseil départemental sur aménagement extérieur	60 000.00€	7%
Autofinancement	360 092.50€	41%
TOTAL	870 185.00€	100%

Elle demande au Conseil d'approuver ce plan de financement.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-3-Autorisation donnée au maire d'effectuer les démarches auprès des banques pour le projet de création des trois logements communaux

Mme la maire, propose au conseil de faire un emprunt à hauteur de 500 000.00€ afin de financer le projet de création trois logements communaux, elle explique que le montant correspond à l'autofinancement de la commune et d'une partie des 10 ans de loyers à 750.00€ par logement soit 270 000.00€ qui seront déduits de la subventions DETR demandées.

Elle propose au conseil de choisir la durée d'emprunt entre 20 et 25 ans.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire les démarches auprès des organismes bancaires pour un emprunt de 500 000.00€ sur une durée de 25 ans.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

-3- Points divers

- **TRAVAUX**

- **Entrée du village** : Madame le Maire présente des photos d'entrées de village afin de discuter avec le Conseil Municipal des futures possibilités d'aménagement. Elle indique que des demandes de croquis vont être demandées au Département du Tarn afin d'exposer un projet concret applicable au village.
Pour cela, le Conseil décide de convoquer le propriétaire du bâtiment avoisinant l'aménagement prévu.
- **Local poubelles lotissement des Vignes** : Madame le Maire demande si une décision concernant le changement de destination du local poubelle du lotissement des Vignes a été réfléchi ainsi que les nouvelles mesures afin de demander un devis pour des kits occultants.
- **Devis travaux de remise en conformité électricité Eglise** : Madame le Maire indique que 2 devis de deux électriciens différents ont été reçus en Mairie mais que d'autres demandes sont en cours. Un courrier de demande d'aide pour participation aux travaux sera adressé au Diocèse d'Albi.
- **SDET** : Madame le Maire rappelle au Conseil que la contribution des communes au titre des infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE), envers le SDET, initialement fixée à 500€ par an, diminuera à une redevance annuelle de 250€ pour cette année et puis passera à (0) euros à partir de l'année 2026.

A la demande du Conseil, une demande a été émise au SDET afin d'avoir un comparatif de la consommation avec ou sans éclairage nocturne. La commune reste en attente du test du dispositif SMART

- **INAUGURATION JARDINS PARTAGES :** Madame le Maire présente la communication pour l'inauguration des jardins partagés. Le conseil valide à l'unanimité.

La Secrétaire de séance Madage
Bousquet MARTINE.

